

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE REBENACQ

Séance du 24 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur SANZ Alain, Maire.

Date de la convocation : 18 septembre 2024

Présents : Mmes, CHAUSSADE, POUYOUNE-HORGUE, RULLIER, TOULOU

Mrs BARRAQUE, CACHELOU, DUPONT, GRAGNON, SANZ

Absents non excusés : Madame SEGUIN et Messieurs ARAUJO, CATALAA, LEVEL

Absents excusés : Mme BAILLEUL donne procuration à Monsieur CACHELOU

Secrétaire : Madame RULLIER

DÉLIBÉRATION N° 41 :**Décision modificative pour le budget assainissement**

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il y a lieu de procéder à une modification budgétaire sur le budget assainissement.

Il propose :

-200 euros, dépenses imprévues, article 022

+200 euros, personnel affecté par la collectivité de rattachement, article 6215.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE, la décision modificative du budget assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

Le Maire,

Alain SANZ